

*12 juin 2013*

**Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 6 juin 2012 de M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Fabienne Aubry Conne, Maria Vittoria Romano, Mireille Luiset, MM. Mathias Buschbeck, Morten Gisselbaek et Sylvain Clavel: «Guerilla jardinière en ville: laissons la population verdier les espaces publics».**

**Rapport de M. Pierre Gauthier.**

Lors de sa séance du 9 octobre 2012, le Conseil municipal a renvoyé la motion M-1034 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Cette dernière l'a traitée lors des séances des 24 et 31 janvier, du 21 février et du 11 avril 2013, sous la présidence de M. Eric Bertinat. Les notes de séances ont été prises successivement par M<sup>mes</sup> Laila Batou, Eliane Monnin et Danaé Frangoulis que nous remercions pour l'excellence de leur travail.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- la volonté de la Ville de Genève d'encourager les mesures pour favoriser la biodiversité sur son territoire (PDcom 2020) en promouvant notamment la culture du jardin par le développement d'opération de type participatif associant les habitants;
- la volonté de la Ville de Genève de développer des événements favorisant l'intégration et la cohésion sociale (PDcom 2020);
- que les espaces publics sont plus vivants, mieux entretenus et respectés par la population lorsque celle-ci est impliquée dans leur aménagement;
- que les actions spontanées de jardinage par les habitants et utilisateurs de nos quartiers:
  - permettent une réappropriation des espaces publics par la population;
  - encouragent la biodiversité en ville;
  - créent du lien social (participation de plusieurs types de population et d'associations);
  - permettent de fleurir notre ville et décorer notre mobilier urbain, sans charges supplémentaires pour la Ville;
- que des projets de «guerilla gardening» (appellation communément donnée) sont lancés à Genève;

- que ces projets promeuvent les espèces locales, et également des variétés potagères anciennes;
- que ce genre de projet est écologiquement et socialement engagé;
- que des expériences similaires à Zurich et Paris ont rencontré un vif succès (distribution gratuite de graines à la population pour Zurich et soutien pour des distributions gratuites de graines de variétés anciennes pour fleurir les quartiers à Paris),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir et d'encourager les actions de «guerilla jardinière» spontanées, notamment en les autorisant sur le domaine public, tant que la sécurité routière n'est pas remise en question, et en facilitant l'application de ces projets par un soutien à l'obtention (gratuite) de graines d'écotype régional de fleurs, légumes, céréales...

### **Séance du 24 janvier 2013**

#### *Audition de M<sup>me</sup> Sarah Klopmann, motionnaire*

En préambule, la motionnaire entend clarifier que le terme «guerilla urbaine» n'est en aucun cas la promotion d'un mode d'action violent, au contraire, il s'agit d'une terminologie un peu provocatrice pour décrire l'objectif de réappropriation du domaine public urbain par les habitants.

L'histoire de ce mouvement remonte à 1973 quand M<sup>me</sup> Liz Christie a voulu transformer les lieux abandonnés du quartier de Manhattan (New York, USA) en jardins collectifs. A Rennes (France) une association avait installé en ville des plants d'ifs et de merisiers. A Zurich, depuis une trentaine d'années, une artiste zurichoise avait semé des graines pour encourager les plantes sauvages en ville. Après quelques conflits avec les autorités, l'administration a fini par distribuer gratuitement des graines à la population pour décorer ses espaces publics. L'exemple de Barcelone (Catalogne, Espagne) est également intéressant car la plantation des friches d'immeubles vacants y est autorisée afin d'éviter une mauvaise utilisation desdites friches.

A Genève également, quelques projets similaires ont été portés par des associations. Notamment, il y a une année et demie, une distribution de graines de tournesols et, plus récemment, un projet visant à fleurir les pieds des poteaux de signalisation ou des feux rouges.

Le plan directeur communal met en avant la biodiversité et l'intégration sociale. Ainsi, le fait de verdir les espaces publics est cohérent avec ces directions. Le Conseil administratif ayant exprimé la volonté de promouvoir la nature en ville, cette motion est un bon moyen d'y parvenir. Les coûts d'une telle opération sont extrêmement modestes et la motionnaire souhaite pouvoir, un jour, manger des framboises cueillies au pied d'un feu rouge.

### *Questions des commissaires, réponses de la motionnaire*

Concernant le fait qu'à Genève il n'y a que très peu d'espaces en friches et que les espèces invasives ont tendance à occuper les espaces des plantes autochtones, la motionnaire rappelle que le terme de friche est très large, il peut s'agir aussi bien d'une fin de mur que d'un peu de terre affleurant le sol en bordure d'un trottoir. L'idée défendue ici n'est pas de recenser tous ces lieux mais d'auto-riser les gens à verdifier leur quartier de façon spontanée. Par ailleurs, les personnes intéressées par ce type de projet ont la fibre écologique et sont donc à même de lutter efficacement contre les espèces invasives en favorisant les espèces autochtones.

Concernant la disparition des abeilles et des insectes et de leur protection éventuelle au travers de ce projet, M<sup>me</sup> Klopmann note que l'on constate une recrudescence des abeilles en ville, car la diversité y est plus grande qu'à la campagne où les insectes, en général, souffrent de la monoculture. Plus la biodiversité est importante, mieux les abeilles se portent. De plus en plus de ruches sont installées en ville sans aucun incident.

Concernant l'éventuel encadrement de ces expériences à l'instar de ce qui est entrepris au parc Beaulieu et la crainte de voir les parcs envahis par les légumes, la motionnaire rappelle, tout d'abord, que certaines pelouses «à crottes de chiens» ne souffriraient pas de se voir embellies par des fleurs. Par ailleurs, les expériences du type de celles menées à Beaulieu sont magnifiques, elles convergent et complètent la motion et ne sont absolument pas en opposition avec elle. Il faut remarquer qu'aujourd'hui une certaine tolérance existe bel et bien, notamment aux Grottes où les habitants se sont toujours engagés pour embellir leur quartier. Les deux invites de la motion tendent à étendre la tolérance à des espaces où elle est plutôt réduite et de permettre aux gens d'avoir accès à des graines de légumes anciens ou typiques de la région. La préservation des espaces verts incombe au Service des espaces verts (SEVE) qui pourra toujours arracher les plantations là où elles sont inadéquates. Enfin, même si des plantations ne sont pas une garantie contre d'éventuelles déprédations, il est certain que l'embellissement d'un espace a tendance à faire reculer le vandalisme, car l'espace ainsi réapproprié est perçu comme vivant.

### **Séance du 31 janvier 2013**

#### *Audition de M. Oertli, directeur du Service des espaces verts*

En préambule, M. Oertli indique qu'il y a déjà des personnes qui sèment des graines pour faire pousser des plantes en dehors de toutes initiatives politiques. Ces initiatives individuelles ont ainsi fleuri beaucoup d'espaces et sont une pratique qu'il considère comme positive.

La démarche de la «guerilla jardinière» est connue depuis un certain temps dans plusieurs grandes villes. En ce qui concerne la motion, il précise qu'il faut

tout d'abord différencier les surfaces publiques (parcs et domaine publics) des surfaces privées. Il faut éviter que la motion mène à une privatisation du parc public qui n'est pas dans l'intérêt du citoyen.

A Bâle, il est apparu que les personnes qui plantent ont tendance à s'approprier les endroits où ils ou elles ont planté, et qu'il n'est pas facile de les encadrer afin de maintenir un accès public aux lieux concernés. C'est pourquoi une association a été créée, où la Ville a défini et posé un cadre pour que l'expérience soit un succès.

A Genève, plusieurs projets de plantation, issus d'une collaboration entre le Service social, le SEVE et Agenda 21, sont en cours. Il explique que le SEVE fournit les compétences vertes et les surfaces, le Service social s'occupe du contact avec la population et Agenda 21 fournit le financement, si besoin. Le Clos Voltaire est un exemple de projet qui était bloqué, mais dont le financement est maintenant assuré, et qui devrait se réaliser très prochainement.

M. Oertli mentionne ensuite le site de Beaulieu, en friches depuis le départ du SEVE. Le site est loué par plusieurs associations dont le but est de promouvoir la plantation de légumes en ville. Un programme de plantation sur le site de Beaulieu est en cours.

M. Barazzone est favorable à ces différents projets et le département souhaite poursuivre dans cette direction. Mais les surfaces inexploitées sont limitées et le département refuse la privatisation des espaces publics à laquelle pourrait mener la motion, notamment dans sa dimension relative aux parcs publics. M. Oertli indique que le vrai potentiel se situe surtout au niveau des espaces privés. Ces endroits sont souvent peu fréquentés et sont assez spacieux pour permettre une «guerilla jardinière». Ce sont donc avant tout les privés qui doivent se lancer.

Pour conclure son introduction, M. Oertli explique qu'il y a une volonté croissante de son département de réduire la surface dédiée aux revêtements urbains goudronnés. Cette démarche de «renaturation» nécessite des moyens importants, car il faudrait enlever le goudron, replanter et, avant tout, trouver les surfaces qui s'y prêtent. Agir sur ces surfaces de manière spontanée semble donc difficile et nécessiterait un travail préparatoire assez lourd.

#### *Questions des commissaires et réponses de M. Oertli*

Concernant les initiatives de planter sur le toit des bâtiments publics ou sur ceux qui sont propriété de la Gérance immobilière municipale (GIM), M. Oertli explique que certaines Villes n'octroient de permis de construire que si les surfaces planes des toitures prévues sont végétalisées. Ce n'est pas encore le cas à Genève, mais cela pourrait le devenir si une loi le prévoyait. Il y a néanmoins assez peu de bâtiments publics susceptibles de se prêter à cette idée.

Concernant le risque de voir des gens planter n'importe quoi, l'auditionné n'a pas d'exemple de plante nocive ou envahissante plantée spontanément. Néanmoins, c'est pour éviter ces problèmes qu'il est nécessaire de poser un cadre clair et, si possible, de créer une association pour gérer ces actions.

Concernant l'encouragement à la diversification florale profitable aux insectes, M. Oertli souligne à nouveau le réel besoin de gestion écologique des espaces verts. Une idée qui fait son chemin. Les collaborateurs du SEVE ont appris à ne plus couper les plantes en bord de route, afin de favoriser la biodiversité en ville, qui est plus importante que dans les campagnes. Le SEVE collabore avec le Conservatoire et Jardin botaniques qui a déjà fait un inventaire des lieux et surfaces qui ont un grand potentiel. Le SEVE peut alors intervenir pour que l'entretien de ces lieux soit adapté à la végétation particulière qui y pousse.

Concernant l'existence éventuelle d'un recensement des terrains qui pourraient être concernés par la motion et concernant l'éventuel danger représenté par les abeilles attirées par des plantes mellifères, l'auditionné explique que trois services de la Ville collaborent à la récolte d'informations sur le territoire de la Ville de Genève et qu'il pense lancer une dizaine de projets cohérents avec la motion. Le SEVE effectue aussi l'entretien des parcelles sauvages, mais rien n'est laissé totalement à l'abandon dans les parcs et espaces publics. Par ailleurs, il explique que le SEVE ne tient pas compte des espèces de plantes qui attirent les abeilles et c'est une thématique qui concerne peu le service. Par contre, il souligne qu'une attention particulière est portée aux plantes arbustes dont les baies peuvent être dangereuses. Les accidents sont très rares. C'est un sujet qui a tendance à être dramatisé mais qui ne correspond pas à la réalité.

Concernant les plantes envahissantes, M. Oertli indique que la question des plantes envahissantes relève des compétences de l'Etat. Ces plantes colonisent de plus en plus les espaces laissés en friche, comme le long de l'Arve ou du Rhône. L'Etat semble avoir du mal à s'en occuper et peine à suivre. Le SEVE garde un œil là-dessus mais, il n'y a pas de lieux de prolifération non gérée dans les espaces verts.

Concernant le fait que des fleurs plantées spontanément peuvent compléter les aménagements du SEVE, qu'en est-il de la partie florale de la motion?

Le directeur du SEVE explique qu'il serait possible de planter des fleurs dans les surfaces résiduelles, au pied des arbres et le long des routes par exemple. Cependant, ce sont des endroits où peu de plantes peuvent se développer, au vu des conditions. Le potentiel existe et le SEVE pourrait faire des efforts pour mieux verdir les entourages des arbres. En revanche, il y a suffisamment de végétation dans les parcs et il ne voit pas où la population pourrait semer davantage de fleurs.

Concernant le fait que des jardiniers du SEVE ont arraché une plante grimpante qui s'était échappée du balcon d'une commissaire pour élire domicile sur

l'étai d'un arbre fraîchement planté dans la rue, M. Oertli concède que l'arrachage n'était pas nécessaire. Il indique que le personnel fait des efforts pour changer ses habitudes. Le passage d'un entretien propre en ordre à quelque chose de plus flexible n'est pas évident.

Concernant le fait que le contrôle reviendrait au SEVE qui serait seul distributeur des graines à planter, le directeur du SEVE confirme qu'il est favorable à la motion, mais qu'un cadre précis indiquant ce qui est possible ou pas est nécessaire pour éviter les dérapages incontrôlables.

En conclusion, il indique que plus la richesse de plantes est importante, plus il y a une faune qui s'y installe. L'entretien des parcs favorise le développement des plantes et donc l'habitat pour une faune qui, sans cela, aurait peut-être déserté les villes. Ainsi, plus un parc est utilisé de manière intensive, plus l'entretien est intensif et plus cela éloigne une certaine faune. Une prairie fleurie en ville n'est enfin pas compatible avec l'utilisation que les gens veulent faire d'un parc: jouer, pique-niquer, etc. Dans les parcs genevois, la population a la priorité d'usage. Quand la fréquentation augmente, la possibilité de laisser des espaces sauvages diminue.

#### *Audition de M. Loizeau, directeur des Conservatoire et jardin botaniques*

Près de 75% de la population habite dans les villes, le lien à la nature peut se faire à travers le Jardin botanique, les promenades ou les sorties en campagne grâce à des actions comme la «guerilla jardinière». Il faut cependant structurer la démarche, tout n'est pas possible n'importe où et n'importe comment.

Le débat doit être replacé dans le contexte de la charte d'Aalborg dont l'objectif est d'accéder à une meilleure connaissance de la biodiversité urbaine. Le travail, commencé en 2011-2012, arrive aux premiers inventaires: plantes à fleurs certes, mais aussi, lichens et mousses. 141 espèces de lichen ont été trouvées dans les sites prioritaires (voir infra) dont 6 sont nouvelles pour la Suisse. Ces espèces sont là malgré les agressions que les villes représentent pour l'environnement et avant tout du fait que la Ville ne les entretient pas. A lui seul, le mur des Bastions compte 16 espèces différentes de mousses.

Les plantes présentes naturellement doivent certes être protégées, mais il ne sert à rien de les sanctuariser. Le mur des Bastions n'est pas utilisé, il est donc possible de le laisser intouché pour préserver la biodiversité. Certains endroits peuvent, a contrario, nécessiter une intervention, par exemple, des plantations de fleurs au pied des arbres. Les Conservatoire et jardin botaniques (CJB) peuvent établir quels sont les endroits riches en biodiversité qui méritent d'être conservés et lesquels peuvent être utilisés par la population. M. Oertli pourra alors dire ce qu'il convient de faire une fois ces lieux déterminés.

Le directeur des CJB rappelle que 310 hectares du territoire de la Ville sont en zone verte. Si la totalité (3 millions de m<sup>2</sup>) devait être cultivée au sens de la motion – sachant qu’une personne peut entretenir environ 100 m<sup>2</sup> – il faudrait 30 000 personnes pour entretenir ces parcelles. Pour résumer, certains endroits ne doivent pas être touchés compte tenu de leur capacité de survie dans un milieu hostile et de leur riche biodiversité, ce sont les zones prioritaires. Dans les autres endroits, communautaires et nécessitant un entretien, des zones peuvent être laissées à des gens ou à des associations encadrant la «guerilla jardinière» de la motion.

L’*Atlas de la flore du canton de Genève* permet de savoir où poussent les 3200 espèces recensées en Suisse, dont 1400 dans le canton et 600 en ville. Cette concentration est due au climat de Genève qui convient tant aux plantes méditerranéennes qu’aux plantes nordiques. A partir de la liste de l’atlas, un second ouvrage a été établi, *Conservation des plantes vasculaires du canton de Genève: espèces et sites prioritaires*. Les espèces en danger y sont classées selon leur répartition. Les surfaces vouées à disparaître sont identifiées. Une liste rouge de 25% d’espèces en danger a été dressée en 2006. Détail intéressant, le site prioritaire le plus grand est l’aéroport qui est cultivé comme un pré sec et tondu très souvent.

#### *Questions des commissaires et réponses de M. Loizeau*

Concernant les dommages aux bâtiments faits par les mousses et le risque présenté par les espèces nuisibles ou envahissantes, M. Loizeau explique que les mousses n’interagissent pas avec le mur, elles ne font que se poser dessus pour pousser. Par ailleurs, la lutte contre les espèces envahissantes est constante. L’arbre aux papillons (voir [http://fr.wikipedia.org/wiki/Buddleia\\_de\\_David](http://fr.wikipedia.org/wiki/Buddleia_de_David)) pose de graves problèmes, de même que les graines pour oiseaux vendues dans les oiselleries. C’est pourquoi il importe que la structure mise en place pour la réalisation de la motion distribue des graines développées spécifiquement pour le canton de Genève. Il est impératif que les mélanges grainiers soient approuvés par la Direction de la nature et du paysage.

Concernant un éventuel observé entre le caractère sauvage et spontané des friches et la présence d’insectes et notamment de papillons, le directeur des CJB n’a pas de réponse spécifique au sujet des papillons. Dans le cadre des accords d’Aalborg, le Muséum a reçu le financement pour faire un inventaire des coléoptères que l’on trouve sur le territoire, mais n’a pas reçu de fonds pour traiter la question des lépidoptères. Cette étude fera l’objet d’un prochain projet, bien que le processus d’Aalborg soit gelé pour les quatre prochaines années. Les CJB cessent de tondre les pelouses toutes les semaines pour ne le faire que tous les deux mois, le pré regorge désormais d’insectes de toutes sortes, tels les grillons,

les sauterelles ou les coléoptères. Les visiteurs des CJB peuvent ainsi écouter le pré «chanter» en se couchant dans l’herbe haute.

Concernant le lien qui pourrait être fait entre l’idée de la motion et les CJB et le fait que la réalisation de l’esprit de la motion devrait être spécifique à Genève sans pour autant copier ce qui s’est fait à Zurich, M. Loizeau pense judicieux d’agir de pair avec des associations pour mettre en place un cadre adéquat. La cartographie des milieux genevois permettrait d’identifier les endroits à consacrer à la «guerilla jardinière». Ces zones pourraient ensuite être confiées, par une convention simple, à des personnes responsables qui mettraient en place les plantations sous le contrôle d’un jardinier. Enlever un pavé pour planter une pensée n’est ni pertinent, ni durable. En revanche, les plantes que M. Remor plaçait sous les arbres devant la terrasse du bistrot éponyme conféraient de la couleur au quartier.

Concernant l’inventaire éventuel des endroits, en dehors des parcs, qui pourraient voir la proposition de la motion réalisée.

L’auditionné n’a pas la réponse à cette question. Les sites prioritaires ont été cartographiés. Les fiches de six de ces sites ont été faites par Genève ville durable et une carte des types de milieux a été dessinée. En recoupant ces informations, il sera possible de déterminer les endroits adaptés à la mise en œuvre éventuelle de la motion. Pour les autres espaces interstitiels qui doivent certainement exister à Genève, il faut aller sur le terrain pour les identifier.

Concernant la situation de Genève dans un éventuel classement des villes d’Europe pour la richesse de leur biodiversité, le travail effectué pour la réalisation de l’Atlas est très pointu et peu de villes dans le monde disposent d’une telle source d’informations.

### **Séance du 21 février 2013**

*Audition de M. Robert Stitelmann, étudiant*

Agé de 31 ans, M. Robert Stitelmann fait des stages pour entrer à l’Haute école du paysage, d’ingénierie et d’architecture, section gestion de la nature. Il est membre d’une association dont le but est de promouvoir les jardins potagers et des actions de verdissement dans un cadre urbain, en collaboration avec les maisons de quartier et les commerces. La «guerilla jardinière» en ville vise à repenser l’utilisation de l’espace urbain. Le terme de «guerilla» est à prendre au second degré, il s’agit d’une revanche de la nature sur le béton sans aspect agressif.

Son association a fait plusieurs actions dans le cadre de La Ville est à vous, notamment en proposant un atelier de jardinage pour les passants et en les invitant à verdir les rues dans le cadre du week-end. Le but est artistique, mais il vise

à reconnecter la population avec la nature. Le contact avec la nature – source de bien-être – se perd de plus en plus. Une grande satisfaction a été de voir des adolescents un peu rebelles tout fiers de se prendre en photo avec leur pot de ciboulette qu'ils se réjouissaient de poser sur leur balcon.

Robert Stitelmann a actuellement deux idées de projets: un petit jardin potager vers le Théâtre Am Stram Gram, en collaboration avec la Maison de quartier des Eaux-Vives, et la création d'un potager en pleine ville avec un groupe d'habitants vers Meyrin. La «guerilla jardinière» vise ainsi à créer des espaces que tout le monde partage.

### *Questions des commissaires, réponses de M. Stitelmann*

Concernant le projet de l'îlot 13 aux Grottes où quelques personnes ont investi une dalle au-dessus d'un parking en y mettant de la terre pour y faire pousser différentes espèces, M. Stitelmann répond que c'est exactement ce genre de projets que promeut le mouvement de la «guerilla jardinière». Des espaces végétalisés participatifs que les habitants du quartier entretiennent.

Concernant le fait que le SEVE et les CJB se sont montrés favorables à l'idée tout en demandant un contrôle associatif de la gestion et un contrôle du SEVE pour la sélection des graines à planter, Robert Stitelmann ne souhaite pas faire n'importe quoi mais, au contraire, quelque chose d'utile qui apporte du positif. Planter en plein milieu du trottoir n'est ni utile, ni positif. En Angleterre, des habitants de mêmes quartiers réaménagent les carrés autour des arbres. Il suffit de poser un cadre. Il faut donc une association et un cadre légal qui indique les conditions. Il est également important de ne pas utiliser n'importe quelles graines. Lors des ateliers jardinages, Robert Stitelmann rend attentif les participants aux plantes locales adaptées au climat.

Concernant le risque de prolifération d'espèces envahissantes, Robert Stitelmann indique que déjà beaucoup de plantes envahissantes sont utilisées dans les jardins. Il apporte donc une grande importance à diffuser des plantes locales qui ne nuisent pas à l'environnement.

Concernant le sort des plantes qui sont restées accrochées durant plusieurs semaines aux poteaux du quartier des Grottes, Robert Stitelmann n'est pas intervenu lors de cette journée, où les habitants se sont fait plaisir à végétaliser leur quartier. Il a fourni les bouteilles en pet, les briques de lait ou de thé froid, la terre et les graines. Les participants ont ensuite entretenu leurs plantes. Il est passé dans le quartier pour enlever les plantes qui périllaient.

Concernant le niveau de bénévolat, de spontanéité, et le titre ou le cadre dans lequel s'inscrivent ces actions, Robert Stitelmann a découvert ces actions en surfant sur internet. Il fait cela purement par hobby, il ne gagne rien en menant ces

actions. Il a étudié deux ans à l'École polytechnique fédérale de Lausanne et fait actuellement des stages pour entrer en Haute école spécialisée. Il a créé une petite association d'une dizaine de membres qui viennent l'aider occasionnellement. Cette association n'a presque aucun moyen. Pour l'action aux Grottes, il a récupéré les plantons invendus d'une vente de ProSpecieRara, la terre a été donnée par l'association «les Artichauts», les bacs étaient faits de bouteilles en PET ou de briques de lait. «On peut faire de chouettes projets avec pas grand-chose.» Robert Stitelmann n'est pas professionnel, il apprend en faisant. Il a ouvert un groupe Facebook, où quelque 200 personnes échangent, discutent et publient des images de ce qui se fait dans le monde. Cela amène une réflexion sur l'utilisation de l'espace public et sur la production locale.

Concernant l'avenir d'un tel projet et sachant qu'il nécessite un engagement à long terme des habitants, une supervision associative et un partenariat avec les autorités, Robert Stitelmann serait-il prêt à y prendre une part prépondérante?

Pour Robert Stitelmann, la réalisation doit venir de la population, de manière spontanée et collective: un groupe d'habitants propose des projets à la Ville, elle accepte ou non. Personnellement, il lui sera difficile d'en faire plus du fait des études qu'il a choisi d'entreprendre. La participation de la Ville de Genève pourrait se situer au niveau de la coordination avec des jardiniers. Le jardin d'Equiterre à Meyrin est sous la responsabilité d'un jardinier qui assure un suivi et donne des conseils. Sans cadre, les gens auraient tendance à mener des actions un peu n'importe comment. Les maisons de quartiers, sont intéressées par ces actions. Le but n'est pas de faire les choses vite et mal, les choses devraient bien se passer s'il s'agit d'actions planifiées. Aujourd'hui, il est délicat de poser un petit bac à fleurs sur le domaine public et de le laisser de manière permanente. Robert Stitelmann souhaite qu'il y ait davantage de petits espaces en ville qui pourraient être cultivés en commun.

Concernant le fait que des espaces pourraient être imposés et non choisis spontanément et que des obstacles pourraient surgir pour mener à bien les invites de la motion, Robert Stitelmann craint que les jardiniers professionnels ne réagissent négativement. La motion permettrait donc de donner une impulsion pour que le travail se fasse en commun avec les jardiniers. Il souhaite que les habitants disposent d'espaces pas entretenus actuellement par les jardiniers, car ce sont justement ces espaces-là que la «guerilla jardinière» pourrait utiliser.

Concernant le contrôle des actions qu'il faudra assumer et qui semble contradictoire avec la notion de «guerilla» (même pacifique) qui suppose une totale liberté voire une anarchie, Robert Stitelmann rappelle que la Ville de Zurich a dû légiférer parce que des personnes jetaient des graines partout. La motion prévoit, au contraire, que la Ville distribue des graines gratuitement. Cela est une garantie pour que ce soit de bonnes graines. Le terme de «guerilla jardinière» est associé

à un mouvement qui s'est créé à New York, car on ne permettait pas de faire des jardins dans les cours. Récemment, au Canada, pour aménager une pelouse en jardin potager, un groupe a dû faire des pétitions et des procès. Dans beaucoup de cas, cela reste une «guerilla» de la nature contre le béton. D'autres termes existent mais, celui de «guerilla» est le plus évocateur.

### **Séance du 11 avril 2013**

#### *Discussion et vote*

Une commissaire propose d'amender la motion en y ajoutant une invite: «le Conseil municipal invite le Conseil administratif à promouvoir auprès des propriétaires privés des plantations biodiversifiées à proximité des habitations».

Une autre commissaire propose d'ajouter à la fin de l'amendement précité la phrase suivante: «Notamment en remplacement de bandes de gazon.»

Un commissaire pense que l'ajout proposé va rendre la motion irréalisable. Il rappelle le principe de la «guerilla urbaine» que la commission avait apprécié. Il trouve dommage de risquer d'empêcher la réalisation en l'assortissant d'invites sans rapport avec l'objet initial.

Une commissaire relève que la «guerilla urbaine» ne sera jamais appliquée en ville de Genève, parce qu'elle suppose qu'il n'y ait aucun contrôle sur les activités spontanées des habitants. L'amendement implique de faire de la promotion auprès des propriétaires privés et de rendre attrayantes des zones recouvertes de gazon qui représentent un potentiel important. Elle propose alors un amendement supplémentaire formé par une seconde invite: «le Conseil municipal invite le Conseil administratif à créer un projet pilote de jardin urbain participatif avec la Gérance immobilière municipale, les acteurs du terrain ainsi que les associations de quartier concernées».

Un commissaire se dit favorable aux amendements proposés qui recourent à une suggestion du responsable du SEVE. Certains propriétaires privés aimeraient bien faire mieux, mais ne disposent pas des moyens nécessaires. Concernant la seconde invite, il est tout à fait adéquat d'utiliser les associations de quartier pour éviter une dispersion dans tous les sens.

Un autre commissaire déclare être partagé, notamment par les termes choisis. Il constate de plus une contradiction dans l'organisation de quelque chose censé être spontané. Toutefois, il soutient le cadrage (et non le contrôle) de cette activité spontanée par le biais des associations.

Une autre commissaire abonde, car organiser une spontanéité cadrée sort de l'esprit de la motion.

Un autre commissaire annonce que son groupe votera les amendements. Cependant, il souhaite ne pas trop charger la motion. En compliquant on risque que rien ne se fasse.

Un commissaire, au vu de l'évolution des débats, votera la motion telle qu'elle se présentait à l'origine. Selon lui, les amendements modifient trop l'état d'esprit de cette motion qu'il juge sympathique.

Finissant un premier tour de table, une commissaire pense que la Ville n'a pas autorité sur le domaine privé où elle ne peut qu'interdire certaines essences nocives. La Ville pourrait cependant s'occuper de ses bâtiments comprenant des espaces verts, elle pourrait également suggérer aux propriétaires de planter des espèces indigènes, pour éviter les contaminations venant d'espèces étrangères.

#### *Votes*

##### *Première invite supplémentaire*

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à promouvoir auprès des propriétaires privés des plantations biodiversifiées à proximité des habitations, notamment en remplacement de bandes de gazon.»

L'amendement constitué par l'ajout de la première invite supplémentaire est accepté par 8 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC) contre 7 non (3 LR, 2 MCG, 2 UDC).

##### *Seconde invite supplémentaire*

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à créer un projet pilote de jardin urbain participatif avec la Gérance immobilière municipale, les acteurs du terrain ainsi que les associations de quartier concernées.»

L'amendement constitué par la seconde invite supplémentaire est accepté par 10 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 LR) contre 5 non (1 LR, 2 MCG, 2 UDC).

##### *Motion telle qu'amendée par les deux invites supplémentaires*

La motion M-1034 telle qu'amendée par la commission est acceptée par 9 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 LR, 1 DC) contre 5 non (2 MCG, 2 UDC, 1 LR) et 1 abstention (LR).

#### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de soutenir et d'encourager les actions de «guerilla jardinière» spontanées, notamment en les autorisant sur le domaine public, tant que la sécurité rou-

tière n'est pas remise en question, et en facilitant l'application de ces projets par un soutien à l'obtention (gratuite) de graines d'écotype régional de fleurs, légumes, céréales...

- de promouvoir auprès des propriétaires privés des plantations biodiversifiées à proximité des habitations, notamment en remplacement de bandes de gazon.
- de créer un projet pilote de jardin urbain participatif avec la Gérance immobilière municipale, les acteurs du terrain ainsi que les associations de quartier concernées.